



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

LE PRESIDENT

Territoires/GER/ Aménagement
urbanisme
Réf : ASI 2025

Vice-Président en charge de
l'aménagement du territoire
Communauté de Communes
Val de Gâtine
Place porte Saint Antoine
79220 CHAMPDENIERS

Vouillé, le 6 octobre 2025

**Objet : Révision allégée n1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Gâtine Autize**

Charente-Maritime
Site principal - Siège Social
2 avenue de Fétilly
CS 85074
17074 LA ROCHELLE cedex 9
Tél. : 05 46 50 45 00
accueil@cmds.chambagri.fr

Deux-Sèvres
Site principal
Maison de l'Agriculture
CS 80004
79231 PRAHECQ cedex
Tél. : 05 49 77 15 15
accueil@cmds.chambagri.fr

Antennes
Bressuire (79)
Ferrières (17)
Jonzac (17)
Melle (79)
Parthenay (79)
Saintes (17)
Saint-Jean d'Angély (17)
Thouars (79)

Monsieur le Vice-Président,

Dans le cadre de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Gâtine Autize, vous nous avez transmis le dossier de projet en date du 25 juillet 2025, conformément aux articles L 132-7 et L153-34 du code de l'Urbanisme prévoyant un examen conjoint des services et personnes publiques associées.

Cette procédure vise à apporter une modification de zonage afin de répondre au besoin bâtementaire de la CUMA de Faye sur Ardin. L'évolution se situe sur la commune de Faye sur Ardin, la modification intervertira une parcelle initialement placée A vers du Ap et inversement, dans des proportions égales.

Cette modification permettra à la CUMA de positionner son bâtiment de façon plus cohérente vis-à-vis des exploitations adhérentes. De plus, ce nouvel emplacement est moins isolé (que la parcelle initialement prévue) ce qui garantira une meilleure intégration paysagère du projet.

Après analyse du dossier, la **Chambre d'agriculture émet un avis favorable**, au titre de l'article L112-3 du code rural et de la pêche maritime relatif à la réduction des espaces agricoles, et L132-7 du code de l'urbanisme.

Mes services restant à votre disposition,

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, mes salutations distinguées.

Le Président
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Denis MOUSSEAU

République Française
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 030 380 00013
APE 9411Z

Charente-maritime.chambre-agriculture.fr
Deux-sevres.chambre-agriculture.fr